

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0043096

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2343 Société :

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : Baebry Mostafa

Date de naissance : 14.2.1951

Adresse : Rte Amarrine INB 60 106 HN

Casa Blanca

Tél. : 0661 18 19 89 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : SETTI Fatima Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 12.12.2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/12/2023		2.5	250.00	
12/12/2023			6	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur Date Montant de la Facture

527,50

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Date Désignation des Coefficients Montant des Honoraires

3000.00

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien Date des Soins Nombre des Honoraires

180.00

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

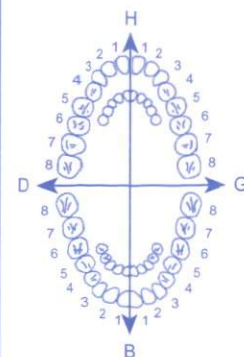
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées Nature des Soins Coefficient



Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)

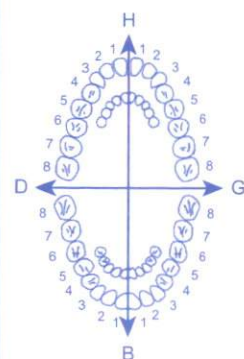
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Dr ABOUCHANE Merouane
Cabinet de Traumatologie Orthopédie

ط

LOT

PVC: 198.00DH



C255
2025-11

CNK 3259-850



3 401020 354451 >

REV: 2021/11/10

Casablanca le :

12-12-2023

SETTI FATIMA

Complément Alimentaire. Ce n'est pas un médicament.

DUOLFEX 30 GELULES

LOT : 220006

PER : 10/2025

PRIX : 220 DH

220,00
DUOLFEX

198,00 1 midi pendant 30 jour

51,00 NOCICEPTOL GEL

1 matin 1 midi 1 soir pendant 15 jour

58,50 COLTRAX INJ

1 midi pendant 10 jour

HYDROXO 5000 INJ

1 midi pendant 5 jour

007925
LOT
UT AV 05 2026
PPV 51.00 DH

كونطر

Pharmacie TA
N° 18 Bloc 02 Hay Lamia
Hay Mohammadi Casablanca
522 6192
Dr. B. B. ALLIL Anass
INPE:092055136

527,50

hydroxo 5000

HYDROXOCOBALAMINE BASE

PPV 58DH50

EXP 04/2026
LOT 31001 4

N° 427 Boulevard Souhaib Arroumi 1^{er} étage Sidi Bernoussi Casablanca

أمام الباب الرئيسي لمستشفى المنصور

06 63 73 01 79 05 22 75 15 75 dr.abouchane@gmail.com
06 29 73 73 13



Casablanca le : 11/12/2023

Seth Fatima

Lombalgie chronique ne reportant
pas aux bbb.

⇒ ORL Lombo Sacre

Clinique Ain Borja
25, Boulevard Ibn Ain Borja
CASABLANCA
Tel: 05 22 41 63 63 Fax: 05 22 40 11 12

Dr. ABOUCHANE Merouane
Chirurgien Orthopédiste
27, Bd. Souhaib Arroumi Sidi

CLINIQUE CASABLANCA AIN BORJA



CASABLANCA Le : 11-12-2023

Facture N° 21399/23			C. Débiteur			page 1/1	
A. Identification							
N° Dossier : CAB23L11154551			N° Identifiant : 063780/23				
Nom & Prénom : Mme SETTI FATIMA			Organisme : Payant				
C.I.N : B105645			ICE : Adresse :				
Adresse : HAY MASSIRA IMM 60 NO 6 H M CASA			D. Période d'Hospitalisation				
			Date Entrée : 11-12-2023				
			Date Sortie : 11-12-2023				
Médecin traitant : DR . ABOUCHANE MEROUANE			Traitement :				
Qté	Prestations	Observation	Prix U.	L.C.	Coef	Total	
RADIOLOGIE							
1	IRM LOMBAIRE		3 000,00				3 000,00
						Total Rubrique :	3 000,00
PARTIE CLINIQUE :						3 000,00	
PARTIE HONORAIRES ET ACTES EXTERNES :						0,00	
Arrêté la présente facture à la somme de :						TOTAL GENERAL	3 000,00

TROIS MILLE DIRHAMS

signature de l'assuré

Clinique Ain Borja
25, Boulevard Imini Ain Borja
CASABLANCA ②
Tél: 05 22 41 63 63 Fax: 05 22 40 11 12



AKDITAL

Clinique Ain Borja Casablanca
مصحة عين بركة الدار البيضاء

CENTRE D'IMAGERIE MÉDICALE
مركز الفحص بالأشعة

• IRM Haut Champ • IRM Cardiaque • Scanner Multibarrette • Angio-scanner / Angio-IRM • Coloscopie virtuelle
• Dentascanner • Radiologie standard numérique • Echographie / Echo Doppler • Radiologie Interventionnelle • Coroscanner sur RDV

11/12/2023

PATIENT : SETTI FATIMA

PRESCRIPTEUR: ABOUCHANE MEROUANE

IRM LOMBAIRE

INDICATION :

Patiente âgée de 69 ans, lombosciatalgies.

TECHNIQUE :

Séquences sagittales T1, T2. Séquences axiales T2. Séquences T2 3D SPACE.

RESULTATS :

Rectitude de la courbure lombaire et de la charnière dorso-lombaire.

Les corps vertébraux sont de hauteur normale, sièges de quelques anomalies dégénératives étagées à type de géodes sous-chondrales, d'anomalies de signal de type Modic 1 et 2, et d'ostéophytes somatiques.

Ces anomalies prédominent en L1-L2 avec un pincement et une dénaturation du disque correspondant et un tassement du plateau inférieur de L1.

Hyposignal T2 dégénératif des disques intervertébraux.

Arthrose inter-apophysaire postérieure modérée.

À l'étage L1-L2, protrusion discale globale.

À l'étage L2-L3, absence de saillie discale globale ou focale.

À l'étage L3-L4, absence de saillie discale globale ou focale.

À l'étage L4-L5, protrusion discale globale.

À l'étage L5-S1, protrusion discale globale.

Cordon médullaire d'épaisseur et de signal normaux.

Absence d'anomalie des muscles para-vertébraux.

CONCLUSION :

Discopathie dégénérative et protrusive en remaniement inflammatoire marqué en L1-L2, avec tassement du plateau inférieur de L1 d'allure stable, sur des remaniements arthrosiques modérés du rachis lombaire.

Merci de votre confiance.

DR BENMOUSSA

CLINIQUE AINBORJA
Service Radiologie
Tél : 05 22 41 63 63
Fax : 05 22 40 11 12

Vous pouvez accéder à votre examen en consultant le lien : <http://pacswebccab.ddns.net> identifiant :

HIS413068615390 Mot de passe : HIS63780

25, Boulevard Ifni (en face de Lydec), Ain Borja, Casablanca

Tél. : 05 22 41 63 63 - Fax : 05 22 24 66 24

E-mail : direction@cliniqueainborja.ma

Site web : www.cliniqueainborja.ma